



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 027-212704779-20220627-DL24_2022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2022 à 19h00 - Date de convocation : 21 juin 2022

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christian GUION**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs : M. GILLET (pouvoir à M. CARRIER) M. LOCHON (pouvoir à Mme GLEIZES)

DELIBERATION n° 24/2022 – DÉCISION CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MAISON POUR TOUS

L'ensemble des travaux réalisés à ce jour ont obtenu des subventions de la part des entités sollicités, Etat, Département et Agglomération à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un avis sur la dernière tranche de travaux (peinture pour un montant maximum de 3 000 €) afin de finaliser le projet avec un fini correct.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'engagement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

